



Retraite: rente ou capital?

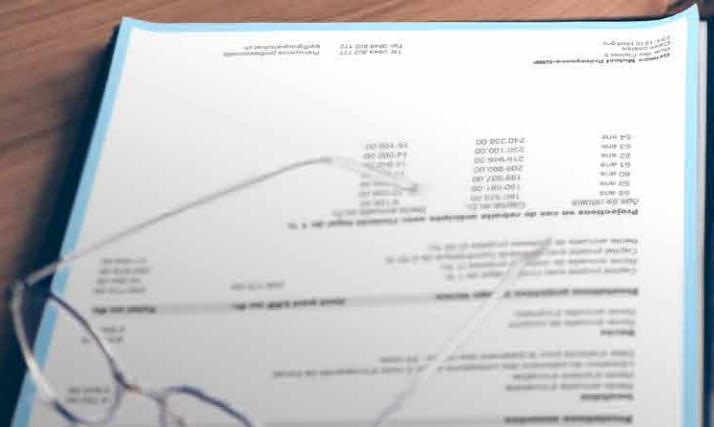
PAGE 2



RETRAITE: RENTE OU CAPITAL?

C'EST LA QUESTION QUE TOUT LE MONDE SE POSE AU MOMENT DE PRENDRE SA RETRAITE: RENTE OU CAPITAL? OR LA QUESTION, IL VAUT MIEUX SE LA POSER BIEN AVANT. ET COMMENCER LE PLUS TÔT POSSIBLE À SE PRÉPARER. VOICI POURQUOI.

«Se faire
conseiller?
C'est à
conseiller»



On le sait, de plus en plus de personnes, en Suisse, vont partir à la retraite ces prochaines années, la génération du baby-boom atteint maintenant 65 ans. Or c'est souvent vers l'âge de 55 ans que les personnes commencent à se poser la question: pour ma retraite, quelle est la solution la plus avantageuse, celle de la rente ou celle du capital? Ou une solution mixte?

Rappel de quelques questions et principes essentiels.

Rente ou capital? Attention, les conditions ne sont pas les mêmes partout.

Plus tôt on s'intéresse à la question, mieux c'est. Et là, il s'agit aussi de s'intéresser au règlement de sa caisse de pension. Sans oublier de se poser la question de son statut – marié? divorcé? des enfants à charge? – Cela parce que justement, en fonction du règlement de sa caisse de pension, les conditions ne sont pas les mêmes partout. Certains règlements stipulent que l'on ne peut prendre qu'une certaine partie en capital, d'autres permettent d'en retirer l'entier.

La rente, c'est la sécurité d'un revenu régulier.

Certes, mais choisir l'option rente alors que l'on n'est pas (ou plus) marié, c'est partir du principe qu'en cas de décès peu de temps après la retraite, on n'aura touché qu'une petite partie de son capital.

Un des critères importants: celui du taux de conversion. Avec un bon taux de conversion, la rente serait préférable?

En principe, oui. Mais comme déjà dit, il y a toujours le risque d'un décès survenant tôt après sa retraite. Si l'on est marié, cela pose moins de problèmes puisque l'épouse ou l'époux aura droit à 60% des rentes jusqu'à la fin de sa vie. Là aussi, les règlements sont importants. Certains prévoient qu'il faut être marié et d'autres proposent également des prestations au concubin ou à la concubine. Si ce n'est pas le cas, il convient peut-être d'être plus prudent et de choisir une solution mixte, soit 50% en capital et 50% en rente.

Des calculateurs existent pour nous aider à y voir plus clair.

Il faut faire le calcul du revenu que l'on peut raisonnablement attendre de son capital. Dans ce contexte, une attitude prudente, disons typiquement suisse, est souvent de bon aloi. Un rendement un peu plus bas, mais avec un risque limité est conseillé pour protéger son minimum vital. Mais il faut aussi vivre et utiliser une partie du capital chaque année. Il existe aujourd'hui des calculateurs qui permettent d'estimer quelle somme vous pouvez retirer chaque année avant l'épuisement du capital.

Le coût des charges fixes.

Est-on, ou non, propriétaire? Dans le calcul, il faut tenir compte du loyer, des assurances et des autres charges fixes. Mais si l'on est propriétaire,

il ne faut pas oublier le coût de l'entretien de la maison. Et puis, dans les premières années de la retraite, il y a souvent un besoin de disposer d'un revenu un peu plus important que plus tard, parce que l'on a envie de faire des voyages ou de belles sorties avec des amis, activités qui diminuent avec l'âge.

La fiscalité.

En choisissant le capital, les montants payés aux impôts vont être importants au départ. Mais on ne paie qu'une fois. Dans le cas de la rente, on paie chaque année. On sait, grâce aux calculateurs, que sur une durée longue, celui qui touche le capital paiera toujours moins d'impôts que celui qui choisit la rente. D'autant que le revenu de l'AVS s'ajoute à celui de la rente, ce qui augmente aussi le revenu annuel imposable.

Le départ à l'étranger, un avantage fiscal?

A priori, il faut avoir d'autres motifs de quitter la Suisse que celui de la fiscalité, au risque de faire une mauvaise affaire. Une idée est par exemple de vérifier auprès de son employeur si l'on peut réduire son taux d'activité. Par exemple, en travaillant à 50% dès 63 ans, ce qui permet de toucher le 50% de son capital. Le taux d'impôt est proportionnel au montant du capital, donc il sera nettement plus bas si on en prélève seulement 50%. Et à 65 ans, on part à la retraite et touche la seconde partie de son capital. Cela dit, la question à la fin est toujours la même: le jeu en vaut-il la chandelle? Économiser quelques milliers de francs est une chose, la qualité de vie en est une autre.

Se préparer est très important

Si on s'aperçoit assez tôt que le montant de sa retraite ne sera pas assez élevé, on a encore le temps de remédier à cette situation en faisant des rachats dans sa caisse de pension, jusqu'au maximum permis par son règlement. Et le cercle est vertueux: plus on fait de rachats, plus on économise d'impôts. Et plus on a de liquidités disponibles l'année suivante pour faire des rachats.

Se faire conseiller, c'est à conseiller.

La situation de chacun est unique. Il ne faut pas hésiter à s'adresser à une personne de conseil. Et là, le Groupe Mutuel peut être utile.

**Pour un conseil personnalisé, n'hésitez pas à nous contacter: 0848 803 777
entreprise@groupemutuel.ch**

LE GROUPE MUTUEL A REPRIS, DEPUIS LE 1^{er} MAI 2021, L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ACTUARIAT/CONSEIL/ GESTION DES FONDATIONS DE SWISS RISK & CARE AINSI QUE LA SOCIÉTÉ OPSION SÀRL ET LES MANDATS QUI EN DÉCOULENT. EXPLICATIONS AVEC NICOLAS MAY, DIRECTEUR ADJOINT AU GROUPE MUTUEL.

“Notre offre est globale et individualisée”

Nicolas May, vous avez été jusqu'au 30 avril 2021 directeur à Opsion de l'actuariat et des fondations pour les activités rachetées et aujourd'hui intégrées au Groupe Mutuel. Quels avantages pour les clients du Groupe Mutuel cette acquisition représente-t-elle?

Avec cette acquisition de compétences et d'activités, le Groupe Mutuel dispose désormais d'une gamme complète de solutions en matière de prévoyance adaptée autant aux PME qu'aux grandes entreprises. En effet, une solution de prévoyance du type Fondation collective est particulièrement appropriée pour les entreprises, petites ou grandes, qui recherchent une liberté de choix et de la flexibilité dans leur stratégie de prévoyance. Cette offre est complémentaire à celle de Groupe Mutuel Prévoyance (GMP), qui vise elle, par sa structure de caisse commune, des entreprises recherchant d'abord essentiellement à externaliser la gestion de la fortune et des risques.

Et s'agissant de l'élargissement de l'offre de services aux fondations propres?

Cette acquisition amène au Groupe Mutuel tous les avantages d'une expertise LPP ainsi que des conseils dans les domaines actuariels, juridiques et des conseils en investissement, de même que des compétences en formation. Elle permet d'optimiser l'activité de gestion technique, administrative et comptable, et renforce en outre les compétences en actuariat non-Vie.

La prévoyance au Groupe Mutuel, c'est ainsi aujourd'hui deux équipes de quelque 20 personnes chacune, à Martigny et à Vevey, en mesure d'offrir aux clients une approche globale, modulable et individualisée, et parfaitement adaptée à leurs attentes et besoins.

Opsion

Nicolas May est directeur adjoint au Groupe Mutuel. Actuaire de formation, expert en assurance de pension, agréé par la Commission de haute surveillance. Valaisan du Val de Bagnes, il a travaillé à Neuchâtel, Zurich, aux États-Unis (bureaux de conseil, banque, assurance, etc.), toujours avec la prévoyance au cœur de ses activités. Nicolas May possède une vision à 360 degrés du sujet, alliée à une longue expérience acquise depuis les débuts de la LPP en 1985.

Les défis pour nos retraites au temps du Covid-19

Nos vies professionnelles comme privées sont en pleine évolution. Et les systèmes de retraite de plus en plus en décalage avec les tendances lourdes à l'œuvre dans nos sociétés. Nul hasard dans le fait que les questions de prévoyance, aujourd'hui, figurent en tête des préoccupations des jeunes générations. Les politiques comme les spécialistes des assurances sociales savent bien qu'il leur faudra trouver de nouvelles formules adaptées à des carrières non linéaires.

De plus en plus souvent en effet, les parcours professionnels oscilleront entre des postes à temps plein et des temps partiels, faisant ainsi passer les personnes du statut de salarié à celui d'indépendant (et vice-versa). Des personnes promptes à se former pour parfaire leurs connaissances, mais aussi pour changer de direction. Aujourd'hui, si l'on entend rendre ces adaptations possibles, une réflexion s'impose sur la solidité financière du système suisse à trois piliers et les impératifs démographiques



auxquels il est d'ores et déjà soumis. La baisse spectaculaire des taux de conversion, une réalité qui résume l'urgence de réformes profondes, incite en tout cas à un débat de fond. Ainsi le Forum Prévoyance du 2 septembre à Beaulieu Lausanne évoquera-t-il notamment les nouveaux modèles de prévoyance, les tendances socio-démographiques à l'œuvre, la notion d'investissement responsable, et posera la question de savoir comment sauver nos rentes.

C'est la raison d'être de ce 2^e Forum Prévoyance, organisé par *Le Temps* et *PME*, avec le soutien du Groupe Mutuel Prévoyance.

Parmi les intervenants: Thomas Boyer (CEO Groupe Mutuel), Marlène Rast (membre de

la direction Groupe Mutuel), Jacques Grivel (fondateur et CEO Fundo SA), Nicolas Jutzet (vice-président Les jeunes PLR), Andreas Schollin-Borg (cofondateur et CEO Batmaid), Philippe Wanner (professeur Université Genève), Jaap van Dam (van Dam Investment Advisory), Pierre-Yves Maillard (conseiller national et président Union syndicale suisse), Angela de Wolff (Founding Partner Conser Invest). Sans oublier Cinzia Cattaneo (humoriste).

Événement gratuit, inscription obligatoire.
<https://events.letemps.ch/prevoyance/>

Horaire et lieu: jeudi 2 septembre 2021, 9h – 13h, à Beaulieu, Avenue des Bergières, 1004 Lausanne.

Les enjeux ESG

Le Groupe Mutuel, en tant qu'assureur Santé et Prévoyance soucieux de sa responsabilité sociale, a défini une stratégie exigeante et précise par rapport à la thématique et aux enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance). La société Conser SA, basée à Genève, a mené un audit complet des placements du Groupe Mutuel et a pu relever le très bon travail effectué en matière de gestion efficiente du capital. **Cette bonne gestion associée au financement d'une économie durable et équitable permet au Groupe Mutuel d'obtenir la note globale «A».** Chief Investment Officer (CIO) au Groupe Mutuel, Gérard Mayoraz relève que «jusqu'à aujourd'hui, une entreprise devait être profitable pour être pérenne. Dans un avenir pas si lointain, pour demeurer profitable, l'entreprise devra trouver le moyen de rester pérenne, et ce ne sera possible que dans le respect des critères ESG. La Charte adoptée par le Groupe Mutuel nous donne une feuille de route qui nous permet de monitorer et diriger nos investissements dans une approche de développement durable et respectueuse du climat, tout en générant des rendements compétitifs et stables sur la durée.»

Retrouvez la charte ESG du Groupe Mutuel sous www.groupemutuel.ch/esg



Attractivité des employeurs: l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un atout



On sait aujourd'hui qu'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée est un critère décisif lors du choix d'un employeur, et ça ne date pas de la votation de septembre dernier sur le congé paternité. Avec l'assurance indemnité journalière adaptée aux besoins des familles, les entreprises ont une véritable carte à jouer pour améliorer les conditions-cadres.

Avec la révision de la LCA au 1^{er} janvier 2022, le Groupe Mutuel ne modifie pas seulement les conditions de son assurance indemnité journalière: il introduit aussi de nombreuses prestations complémentaires attrayantes, notamment pour les familles.

La prise en charge d'un enfant souffrant de graves problèmes de santé est désormais incluse de façon standard et sans supplément dans l'assurance indemnité journalière, et complète l'allocation légale pour perte de gain (APG) jusqu'à concurrence de la couverture d'assurance convenue. C'est une prestation unique en Suisse pour soutenir les parents.

En cas de paternité ou de maternité, le congé classique peut être prolongé d'une à deux semaines pour les pères, et d'une à six semaines pour les mères. La couverture peut dépasser le

maximum légal de 196 francs par jour et être portée à 90 ou 100% du salaire AVS. Ces conditions s'appliquent également en cas d'adoption.

Autres modifications:

- Extension de l'assurance maternité en cas d'hospitalisation du nouveau-né
- Suppression de l'obligation de déclarer les congés non payés
- Maintien du droit aux indemnités journalières de l'assurance pendant 730 jours en cas d'ajournement de la rente AVS (actuellement limitée à 180 jours à partir de 65 ans).

Vous souhaitez en savoir plus?

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Révision de la LCA – les modifications les plus importantes

La loi sur le contrat d'assurance (LCA) régit la relation entre les clients et leur compagnie d'assurance. Une révision partielle de la LCA entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. L'un des changements majeurs pour les entreprises assurées consiste en la possibilité d'effectuer les transactions par voie électronique, c'est-à-dire que la communication par e-mail ou extranet est désormais valable. Les contrats de longue durée peuvent également être résiliés après trois ans, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Par ailleurs, les employeurs sont désormais tenus d'informer leurs collaborateurs assurés des modifications majeures apportées au contrat d'assurance. Votre conseiller se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur les modifications de la LCA.



Les conséquences de la pandémie sur les accidents

Que ce soit sur la qualité de vie en général, la vie familiale, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la santé physique et psychique, les habitudes en matière d'activité physique et alimentaire: les incidences de la pandémie sont innombrables.

Pour le seul exemple de l'activité physique, une étude de Promotion Santé Suisse et de l'OFSP* indique ainsi que 22% des adultes interrogés ont déclaré qu'eux et leurs enfants ont pratiqué moins d'activité physique au début du confinement qu'auparavant, tandis que 7% en ont fait davantage durant cette même période.

Notation intéressante dans ce contexte, au Groupe Mutuel, les équipes du secteur sinistres ont quant à elles constaté des différences significatives dans la comparaison des sinistres accidents entre l'année 2019 et l'année Covid-19, respectivement 2020.

Si le nombre d'accidents professionnels a quelque peu diminué et s'il y a eu moins d'accidents de loisirs imputables à la pratique du ski ou des sports d'équipe, on relève par contre une augmentation de 10% des sinistres dans les activités de bricolage, jardinage et travaux de réparation, ainsi que de 40% dans les activités de randonnée en montagne, escalade et alpinisme. L'augmentation des sinistres liés aux accidents de vélo, elle, est de l'ordre de 66%.

Ces tendances relevées en 2020, et qui semblent se confirmer pour la suite, soulignent encore, si besoin était, l'importance de la prévention en matière de chutes. Car en Suisse, chaque année, les chutes représentent 44% des accidents recensés dans l'habitat et durant les loisirs. Et sur une population de quelque 4 millions de personnes résidant et travaillant sur le territoire national, plus de 850 000 accidents sont enregistrés chaque année, soit 275 000 accidents professionnels (34% de chutes) et 580 000 accidents non professionnels (50% de chutes).

Des chiffres éloquentes, et qui encouragent le Groupe Mutuel à poursuivre et intensifier les démarches entamées depuis plusieurs années par son secteur de la Gestion de la Santé au Travail. Cela notamment par la mise en place de workshops et de campagnes de prévention à destination des entreprises, en collaboration avec d'importants partenaires nationaux.

**«Répercussions de la pandémie de coronavirus sur la santé de la population en termes de vulnérabilité et de ressources» (Promotion Santé Suisse et Office fédéral de la santé publique).*

Prévention des chutes, incluse dans le programme CorporateCare

Les chutes peuvent être diminuées grâce à une sensibilisation ciblée, dans le cadre d'une démarche d'encouragement à la prévention inclus dans le programme CorporateCare. Celui-ci soutient notamment les entreprises dans la mise en place de mesures de prévention et de gestion de la santé en entreprise. Car une limitation des risques renforce à la fois les facteurs de protection du personnel et permet ainsi de réduire les absences et de développer la productivité de l'entreprise. Diminuer les facteurs de risques contribue à réduire le nombre d'arrêts de travail. Et ainsi d'augmenter la performance des équipes en renforçant le capital santé de celles-ci, la résistance et la motivation de tous les collaborateurs.

www.groupermutuel.ch

www.corporatecare.ch

Au service du client

La voix et les besoins du client sont au cœur de la stratégie du Groupe Mutuel. C'est dans ce contexte que son secteur Clients Entreprise a effectué, en deux temps, une importante enquête. D'abord auprès de quelque 3900 entreprises en septembre 2020, avec un sondage en ligne, puis, en janvier et février 2021, avec des entretiens complets auprès de 37 entreprises pour compléter l'étude.

Un sondage mené en deux temps, mais avec un seul objectif stratégique: écouter les attentes et besoins du client. Comme le soulignait Michelle Bender, responsable État-Major Clients Entreprise au Groupe Mutuel, dans l'édition du printemps de GM Pro: «Cette analyse a confirmé le caractère essentiel de la qualité, du suivi et de la fluidité d'information et de la rapidité du service sinistre.»

Aujourd'hui, Michelle Bender précise: «Le sondage et les entretiens que nous avons menés avec les entreprises nous ont permis de dégager quatre profils de clients – de la structure artisanale à la multinationale. Cette enquête nous a aussi permis d'affiner notre parcours client et d'identifier les points d'amélioration ou de satisfaction comme le contact avec les collaborateurs attirés.



Depuis ce printemps et sur la base de ces retours, nous avons identifié des actions que nous pouvions mettre en place à court terme et celles qui s'inscrivent dans des projets à plus long terme. En voici quelques exemples:

- Accent mis sur la gestion et la communication des situations complexes, de manière à augmenter encore la clarté et visibilité de leur état d'avancement pour le client.
- Création d'un focus group «client», dans le but de promouvoir et d'intensifier la proximité avec celui-ci, et d'être aussi proche que possible de ses attentes et besoins.
- Présentation renforcée de notre programme Corporate Care aux entreprises affiliées au Groupe Mutuel qui bénéficient d'un soutien adapté pour optimiser le retour au travail suite à des absences pour cause de maladie et d'accident.
- Participation dès cette année à l'enquête «Swiss Broker Panel» (une plateforme d'échange de points de vue entre courtiers et assureurs). Objectif: renforcer la confiance des courtiers en optimisant de manière ciblée la qualité de nos prestations de services.

Enfin, une autre grande enquête menée par l'institut AmPuls sera soumise en fin d'été aux entreprises sur tout le territoire suisse pour prendre le pouls du marché des assurances santé (B2B). Le rendez-vous est pris, nous comptons sur vous!»

P.P.
CH-1920 Martigny
LA POSTE

Groupe Mutuel
Pro



imprimé en
suisse

Éditeur
Rédaction
Conception et création
Parution
Internet
E-mail
Photos
Impression

Groupe Mutuel, rue des Cèdres 5, case postale, CH-1919 Martigny
Lisa Flueckiger, Jean-Christophe Aeschlimann
Jean Philippe Chevassu, Sébastien Delarue
Semestrielle en français et en allemand
www.groupemutuel.ch/gmpro
gmpro@groupemutuel.ch
Thomas Masotti (pages: 4, 5), Stock Photo (page 1, 2, 6, 7, 8).
Imprimerie Ronquoz Graphix – Tirage total: 25 000 exemplaires

Groupe Mutuel Pro est une publication adressée aux entreprises assurées auprès du Groupe Mutuel.